

# Administration des services de secours

## **Postes vacants**

# 20 agents professionnels pour la division de la protection civile, (employé(e) du groupe d'indemnité C1) (REF: 4714)

Les candidat(e)s retenu(e)s seront employé(e)s dans le service ambulancier et de sauvetage pour garantir le secours à personnes en cas de maladie et d'accident et leur transport vers les structures hospitalières. Ils/elles suivront une formation en vue de l'obtention du brevet d'ambulancier et des stages pratiques avant d'accéder à la fonction.

#### Formation de base

Peuvent concourir les candidat(e)s de nationalité luxembourgeoise, qui ont accompli avec succès, dans l'enseignement public luxembourgeois, cinq années d'études à plein temps dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement secondaire technique, soit être détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle, soit présenter des certificats sanctionnant des études reconnues équivalentes correspondant à la formation exigée.

Les candidat(e)s doivent faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives.

D'autre part, les candidats doivent être détenteur d'un permis de conduite C (>7,5 tonnes), ou présenter une preuve d'inscription à un cours de conduite de la catégorie C. Pour le dernier cas de figure, le candidat s'engage à détenir le permis de conduite C au plus tard à la fin de son stage.

### Test de recrutement

Les candidats se soumettront à un test de recrutement visant à apprécier leurs aptitudes physique et psychique, ainsi que leurs connaissances générales. Les horaires et programmes détaillés des examens parviendront aux candidats, dont les candidatures ont été retenues.

Les candidats détenteurs d'un brevet scolaire étranger devront se soumettre à un test préliminaire du contrôle de la connaissance des trois langues administratives, tel que prévu par le règlement grand-ducal du 12 mai 2010 fixant les modalités du contrôle de la connaissance des trois langues administratives pour le recrutement des fonctionnaires et employés des administrations de l'Etat et des établissements publics.

# Dépôt des candidatures

La candidature doit obligatoirement être accompagnée:

- 1. d'une lettre de candidature manuscrite
- 2. d'un extrait de l'acte de naissance
- 3. d'une copie de la carte d'identité ou du passeport luxembourgeois
- 4. d'un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande
- 5. d'une copie du/des diplômes et/ou certificats requis pour la formation demandée
- 6. du curriculum vitae rempli sur formulaire prescrit certifié sincère et mentionnant de façon détaillée notamment les périodes exactes des études, des professions antérieures et du temps passé dans un service ambulancier luxembourgeois ou étranger
  - (http://www.fonction-publique.public.lu/fr/formulaires/centralisation/cv employes.pdf)
- 7. d'une copie du permis de conduire de la catégorie C ou une preuve d'inscription à un cours de conduite de la catégorie C.

Le numéro de référence du poste (4714) doit figurer sur la demande.

Les candidats admis devront encore satisfaire à un examen d'aptitude médical conformément au règlement grand-ducal du 6 mai 2010 portant organisation du contrôle médical des agents des services de secours.

Les candidat(e)s adresseront leur demande jusqu'au 1er avril 2016 inclus au:

Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative - Centralisation des Employé(es) de l'Etat -63, avenue de la Liberté B.P. 1807 L-1018 Luxembourg

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Madame Claudine Oth (tél. : 49 771-408), resp. le service de recrutement du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, tél. : 247-83095 ; 247-83133 (les matins de 08.00-12.00 heures), voire de consulter le site internet www.112.lu.